NATIONS
UNIES

S

Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/21043
21 décembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 21 DECEMBRE 1989, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE CUBA AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai le devoir de vous informer que les troupes d'invasion nord-américaines qui, depuis les premières heures du 20 décembre, foulent le sol du Panama en violation des normes les plus élémentaires du droit international, ont maintenant commencé à menacer l'ambassade de mon pays à Panama, postant deux chars de combat devant l'immeuble qu'elle occupe et des soldats en armes sur les terrasses des édifices voisins.

Je tiens à vous faire savoir que nous tenons le Gouvernement des Etats-Unis pour responsable de tout ce qui pourrait arriver à notre personnel ou aux installations mises en place dans notre ambassade.

Rien n'autorise le Gouvernement des Etats-Unis, en violation du droit international, à agir en gendarme contre le personnel et les installations de Cuba à Panama.

Nous comptons que vous adopterez les mesures appropriées pour faire cesser immédiatement cette provocation et obtenir les garanties indispensables concernant notre personnel.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre aux membres du Conseil de sécurité, en tant que document officiel.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Oscar ORAMAS OLIVA

89-33841 8078M (F)